

1

**PROCES VERBAL DE LA II^{ème}
De l'Assemblée Générale des propriétaires
De la zone Diar Hammamet Forêt**

**DIAR HAMMAMET FORET - HAMMAMET SUD
Le Dimanche 30 Juillet 2000**

Le Dimanche 30 Juillet 2000 à 18 h 30 les propriétaires des lots de terrain sis à Diar Hammamet forêt - Hammamet Sud se sont réunis en Assemblée Générale suite à la convocation qui leur a été adressée par lettre recommandée avec accusé de réception en temps opportun pour discuter de l'Ordre du Jour suivant :

1. Constitution d'un syndic
2. Election du Président du syndic
3. Désignation des membres du Comité
4. Questions diverses.

A cette fin, le Bureau a été constitué, les membres sont les suivants :

Mrs	Mahmoud CHAARI	Président
	Hédi BRIGUI)
	Mohamed MATHLOUTHI) Scrutateurs
	Taieb AOUINTI	Secrétaire

Mr CHAARI après avoir souhaité la bienvenue à Mr Néjib ZARROUK, Adjoint de Monsieur Le Maire de Hammamet pour sa sollicitude ainsi qu'aux propriétaires présents dont les noms figurent sur la liste annexée au présent PV, constate que cette Assemblée Générale fait suite à une première A.G. convoquée et tenue le Samedi 15 Juillet 2000.

Conformément à la réglementation en vigueur (Décret du Ministère des Domaines de l'Etat et des Affaires Foncières n°1646 du 19 Avril 1998 et de la circulaire commune du Ministère de l'Intérieur, des Domaines de l'Etat et des affaires Foncières, de l'Equipement et de l'Habitat en date du 10 Juin 1999), l'Assemblée Générale de ce jour le Dimanche 30 Juillet 2000 convoquée par lettre recommandée avec accusé de réception dans les délais requis peut valablement délibérer, la contrainte de quorum était levée.

Mr CHAARI propose de ce fait l'ordre du jour mentionné ci-dessus que les présents adoptent à l'unanimité.



Au terme de leur discussion, les propriétaires présents :

1. décident à l'unanimité la constitution d'un syndic dont la mission fondamentale est de faire de la zone Diar Hammamet Forêt une cité modèle au plan de l'hygiène et de la sécurité.
2. Mr GHANDRI Mohsen a été désigné à l'unanimité Président du Comité du Syndic.
3. ont désigné les membres du Comités qui ont accepté. Il s'agit de Mrs :

Rejeb ELLOUMI
Hédi CHAARI
Taieb AOUINTI
Faouzi ELLOUMI
Mohamed MATHLOUTHI

Les présents ont mandaté le Comité pour accomplir les formalités réglementaires dans les meilleurs délais pour parfaire, conformément à la réglementation, la constitution du syndic et de ses organes de décision.

Le comité ainsi constitué s'est engagé à soumettre aux propriétaires lors d'une Assemblée Générale à réunir prochainement :

- La répartition des tâches et fonctions entre les membres du Comité
- Le programme d'actions pour la période Sept. 00- Sept 01.
- Le budget de la période en dépenses et recettes (cotisations)

L'Assemblée Générale des propriétaires a mandaté le Comité ainsi constitué et son Président à poursuivre les démarches auprès de la SEPTH, et les autorités locales pour trouver une solution rapide et efficace aux problèmes posés.

L'ordre du jour ayant été épuisé, la séance de travail a été levée.

DIAR HAMMAMET FORET
VILLA REJEB ELLOUMI LOT N° 47

Le Dimanche 30 Juillet 2000

LES SCRUTATEURS

Mr Hédi BRIGUI

Mr Mohamed MATHLOUTHI

LE SECRETAIRE

Mr Taieb AOUINTI

LE PRESIDENT

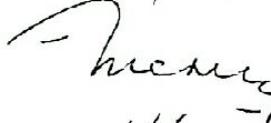
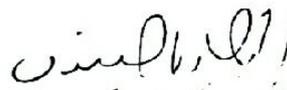
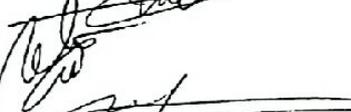
Mr Mahimoud CHAARI

جبل بقباضة المقوم
في
عدد الترخيص
عدد
مبلغ مسدود
القايض

2000
37.0/93
300

HB

A.G. O
 le. Direction des Services Divers
 20-07-00

Nom et Prénom	N° Téléphone	Signature
Kichen Mohsen	(01) 830 764	
Chahri Hedi	(01) 719.964	
Faouzi Elouadi	(01) 591.007	
Ben Jemaa Elouadi METHLOUTHI		
Hedi BRIGLI	(01) 546 749	
Hedi Jebnoun	01. 360 245	
Nahmoud Charari	04 401 371	
Mehira Mokter	04797 743	
MHARI Nebil	04 218 411	
FOURATI	09332 097	
FOUINI FAISAL	09309 868	
Nahmoud SOUKA	883 456	
CHEM Li Khaled	07235 077	
GUEBBI Naceur	0788 120	
DIERRAYA Moktar	711 562	
SLAMA Abdelhakim	863617	
RESSEB ELLOUADI	01 27152	
INAR Abdelhakim	09 346152	
Bachar Mohamed	09 312321	
Ben Ayed Hedi	09307135	
Kallel Abdelwahed	281688	
JARRAYA FAISAL		